

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2109-09

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à 19 heures 15  
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

Etaient présents : Eliane CALDEI-VIDAL – Chantal BARBIER –  
Patrice MARTIN – Sandrine BARRALIS – Pascale PELLETIER –  
Fabienne GALLI – Christian DI MARTINO – Jean-Marc BLANIC –  
Béatrice ROZIER

**Objet : Dégrèvement facture eau  
Assainissement M.PACHEU  
BURGRAEVE Rodolphe**

Absents excusés : Michel CORSINI – Gérard STOERKEL – Fabrice FONTAINE – Philippe ALLEGRINI

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

Monsieur le Maire Informe l'Assemblée délibérante que Monsieur PACHEU BURGRAEVE Rodolphe – demeurant 1294 chemin du Cayre à CANTARON – a demandé en Mairie, un dégrèvement d'eau.

En effet au premier semestre 2021, suite à un problème de fuite, sa facturation a largement augmenté. Le nombre de m3 facturé est de 469 m3.

Aussi, Monsieur le Maire propose qu'un dégrèvement exceptionnel de 151 m3 soit accordé. Le montant de ce dégrèvement s'élève à 637.42 € et se décompose comme suit :

Consommation eau (à partir de 151 m3)	151 m3 X 2.15	=	324.65 €
Taxe sur Consommation eau	151 m3 X 0.0213	=	3.22 €
Redevance pollution d'origine domestique	151 m3 X 0.28	=	42.28 €
Consommation ASSAINISSEMENT	151m3 X 1.62	=	244.62 €
Modernisation des réseaux de collecte	151m3 X 0.15	=	22.65 €

Les 637.42 € seront affectés sur les articles comptables correspondants et viendront en déduction de la facturation d'eau émise au premier semestre 2021.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

- **ACCEPTE** un dégrèvement exceptionnel de 151 m3 sur la facturation d'eau assainissement du premier semestre 2021 de Monsieur PACHEU BURGRAEVE Rodolphe pour un montant de 637.42 € (articles comptables correspondants).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme

Signé par : Gérard BRANDA  
Le Maire,  
Date : 29/09/2021  
Qualité : Maire

Gérard BRANDA